



Cofinancé par  
l'Union européenne

# Programme Européen FEDER 2021-2027 Île de La Réunion



REGION REUNION  
www.regionreunion.com



## FICHE ACTION 1.2.1

### Soutien à la transformation numérique sécurisée des services publics

<b>Direction FEDER</b>	Recherche Innovation
<b>Priorité</b>	1 : Soutenir l'innovation, la recherche et le développement des filières prioritaires afin de favoriser le retour de la croissance durable et de l'emploi
<b>Objectif Stratégique</b>	1 : Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC
<b>Objectif Spécifique</b>	1-2 : En tirant parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics
<b>Domaine d'intervention</b>	016. Solutions TIC, services en ligne et application pour l'administration
<b>Intitulé de la fiche action</b>	Soutien à la transformation numérique sécurisée des services publics
<b>Date d'approbation des critères de sélection</b>	07 avril 2023
<b>Date de validation Commission Permanente</b>	31 mars 2023
<b>N° de version</b>	V1

#### POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRÉCÉDENT

Non

Oui, partiellement

Oui, en totalité

#### 1. CONTEXTE

Si La Réunion a su amorcer sa transition numérique en matière d'infrastructures grâce notamment à l'engouement prononcé du secteur privé qui a câblé une majorité de l'île en Très haut débit, et à l'implication du secteur public via la précédente programmation pour finaliser la couverture territoriale, les usages du numérique notamment au sein des administrations, du système de santé et des entreprises sont encore peu développés. « L'e-administration » constitue pourtant un levier non négligeable et un enjeu particulier pour l'amélioration des services rendus au public et permet notamment la réduction des déplacements.

Par ailleurs, dans un contexte de forte dépendance aux systèmes d'information, il apparaît indispensable de renforcer la sécurité afin de permettre et d'assurer la continuité de service aux usagers tout en garantissant le respect des exigences de confidentialité, d'intégrité, de disponibilité et de traçabilité. Le développement du numérique est donc l'un des défis majeurs du territoire. De manière transversale, cela contribue aussi à améliorer la résilience du territoire en situation de crise.

## **2. OBJECTIFS DE LA FICHE ACTION**

---

La crise sanitaire Covid-19 et l'application des mesures de confinement et de distanciation sociale ont considérablement renforcé le besoin de numérisation et de dématérialisation des services publics. Le développement du télétravail a permis en outre aux administrations de maintenir leurs activités et missions essentielles, et a renforcé leur très forte dépendance à leur système d'information. Dans ce contexte, l'« e-administration » constitue un enjeu particulier pour l'amélioration du service public à La Réunion, et permet par ailleurs la réduction des déplacements.

La mesure consiste à accompagner les acteurs publics dans l'utilisation du numérique, afin de moderniser ou de proposer des services dématérialisés aux usagers, de créer des espaces mutualisés facilitant les démarches administratives, de renforcer la sécurité de leurs systèmes d'information afin d'assurer la continuité du service pour les usagers et la protection des données. Il s'agit également d'accompagner les acteurs publics dans des projets visant à diminuer l'impact environnemental du numérique et à faciliter la mise à disposition des données publiques (Open Data).

## **3. DESCRIPTION TECHNIQUE :**

---

Cette fiche vise à accompagner les actions et/ou projets liés au développement des téléservices, à la cybersécurité, ou encore à la réduction de l'impact environnemental du numérique. Pourront notamment être concernés (liste non exhaustive) :

- La mise en place de nouveaux services dématérialisés au profit des usagers
- Les applications/services permettant l'amélioration de la Gestion de la Relation Citoyenne (GRC)
- La mise en œuvre des projets visant la collecte, le traitement et l'ouverture des données publiques (Open data)
- Le déploiement d'une infrastructure de réseau à bas débit
- Le développement de projets de « ville intelligente » mettant en œuvre des objets connectés pour un territoire plus durable et intelligent (environnement, transport, eau, énergie, déchets, sécurité, etc...)
- La mise en œuvre de projets et de solutions de cybersécurité et de confiance numérique : audits de sécurité, authentification forte, gestion des identités, solutions de détection et de réponse sur incident, pare-feu applicatif, prévention de fuite de données, actions de sensibilisation à la cybersécurité, etc ....
- Dans le domaine éducatif, les actions viseront à encourager le développement de « MOOC » en s'appuyant sur des plateformes visibles et existantes
- L'élaboration d'une stratégie numérique responsable

## **4. BENEFICIAIRES :**

---

- Collectivités territoriales
- Etablissements Publics
- État
- Entreprises Publiques Locales (SPL)
- SEM
- Associations exerçant une mission de service public exclusivement.

## **5. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION**

---

Toute l'île

## **6. PERIMETRE DES DEPENSES ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES**

---

Outre les dépenses retenues et non retenues spécifiquement dans le guide du porteur de projet à la rubrique investissement public ou investissement privé, des dépenses spécifiques ou des exclusions particulières à la fiche action sont mentionnées ci-dessous :

**Dépenses éligibles :**

- Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), étude et conseil
- Prestations de services de cybersécurité : audit de sécurité, authentification forte, gestion des identités, solutions de détection et de réponse sur incident, pare-feu applicatif, prévention de fuite de données, actions de sensibilisation à la cybersécurité.
- Prestation d'assistance à la publication de données publiques
- Fourniture et installation d'équipements en lien avec le projet : serveurs, « appliance » physique de sécurité de gestion unifiée, support de stockage chiffré, ...
- Prestation d'informatique en nuage ou cloud de type « infrastructure en tant que service » et « logiciel en tant que service » en lien avec le projet (sur la durée du projet et/ou sur 36 mois maximum)
- Prestation de réponse sur incident de cybersécurité et de remise en état des services
- Développements techniques (y compris de logiciels spécifiques et nouveaux) et de contenus,
- Achats ou création de contenus
- Achat de licences logicielles, en lien notamment avec les développements techniques
- Prestations d'accompagnement aux outils financés (installation, paramétrage,),
- Formation initiale aux outils financés,
- Communication liée à l'action

**Dépenses non éligibles :**

- Informatique interne et périphériques
- Equipements de téléphonie
- Frais de personnel

Aucune dépense inférieure à un seuil de 500 € ne sera prise en compte.

**7. INDICATEUR SPECIFIQUE DE REALISATION :**

			<b>Indicateur</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>2024</b>	<b>2029</b>
P01	RSO1.2	RCO14	Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	Institutions publiques	1	12

**Indicateurs de résultat :**

			<b>Indicateur</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Valeur référence</b>	<b>Année référence</b>	<b>2029</b>
P01	RSO1.2	RCR11	Utilisateurs de services, produits et procédés numériques publics, nouveaux et réaménagés	Utilisateurs / an	0	2021	181 914

**8. CRITERES DE SELECTION DES FICHES ACTIONS**

(Conformément à l'art 73 du Règ. Général)

**Critères de sélection transversaux :**

Les projets soutenus devront contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Union Européenne et ceux du programme FEDER FSE+ 21-27 de la Réunion.

A ce titre :

- Les porteurs de projets soutenus devront s'engager à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.
- Les opérations sélectionnées devront contribuer à l'égalité, à l'inclusion et à la non-discrimination des publics concernés.
- Les opérations soutenues devront systématiquement garantir l'accessibilité, sans discrimination, des locaux aux publics concernés
- Les projets sélectionnés devront contribuer à la transition vers une économie neutre pour le climat dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe. L'analyse DNSH du programme a, au titre de ce type d'action et des méthodologies nationale et communautaire, établit le parallèle avec le même type d'actions inscrit au PNRR soutenant le développement des outils numériques au niveau des services publics, des entreprises, ainsi que dans le domaine de la santé. L'analyse a conclu à un impact globalement neutre au regard des 6 critères analysés
- Les projets soutenus devront majoritairement contribuer à l'atteinte du cadre de performance du programme, de ses valeurs cibles de réalisation et de résultat.
- Les projets soutenus devront être compatibles avec la réglementation des aides d'état.
- Les opérations seront sélectionnées en cohérence avec les lignes de partage du programme afin d'assurer une efficacité, une utilisation optimale et de sécuriser l'usage des fonds communautaires sur le territoire réunionnais ;
- Les porteurs de projet soutenus devront disposer de la capacité technique et financière nécessaire pour mener à bien les opérations sélectionnées

#### **Critères de sélection spécifiques :**

- Les demandeurs ayant déjà menés à bien des opérations de même envergure seront privilégiés ;
- Les projets devront présenter un calendrier de mise en l'œuvre de l'opération qui devra être cohérent avec le calendrier de la programmation européenne ;
- Les projets devront contribuer à augmenter d'au moins 10% le nombre d'utilisateurs concernés par les services ;
- Le développement de nouvelles solutions sur mesure seront favorisées ;
- Les projets mutualisés seront favorisés ;
- Les projets contribuant à la réduction de l'impact environnemental seront favorisés.

#### **Mode de sélection des opérations :**

Appel à manifestation d'intérêt réguliers, basé sur une grille de notation (cf exemple Annexe 1).  
Seuls les projets dont la note est supérieure ou égale à 12/20 au terme de l'instruction seront retenus.

### **9. PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER ET OBLIGATIONS SPECIFIQUES DU DEMANDEUR :**

---

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention devra être conforme à la liste des pièces du manuel de gestion 2021-2027 et devra comprendre :

- la lettre de demande et d'engagement du porteur confirmant la réalisation de l'opération dans les délais indiqués et de non-sollicitation d'autres financements publics sur l'opération que ceux figurant au plan de financement transmis ;
- le formulaire de demande type ;
- pièces administratives identifiant la structure ;
- délibération de l'organe compétent approuvant le projet d'investissement et le plan de financement ;
- le calendrier prévisionnel de réalisation et l'échéancier prévisionnel ;
- toutes les pièces justificatives citées dans la grille de notation.
- tout document permettant d'apprécier la qualité du projet notamment au regard des critères de sélection et d'analyse mentionnés dans la présente fiche.

## 10. MODALITE D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION :

Type de sélection	Fil de l'eau	AMI	Appel à projet
<i>(case à cocher)</i>		X	

La sélection des opérations repose sur 2 volets

- 1) La vérification de l'éligibilité de la demande

L'analyse de l'éligibilité de la demande intègre deux volets :

- a) Eligibilité administrative :
    - Statut du demandeur conforme à la fiche action
    - Complétude du dossier de demande
    - Opérations présentant une durée de réalisation compatible avec le calendrier de mise en œuvre du PO 2021-2027.
  - b) Cohérence stratégique : Respect des critères transversaux du programme et réglementaires définis supra
- 2) L'évaluation de la demande

L'évaluation de la demande et l'éligibilité du dossier seront déterminées sur la base de la grille en annexe.

## 11. SPECIFICITES DE LA FICHE ACTION

Néant

## 12. MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES :

Régime d'aide :	X	Non
Préfinancement par le cofinancier public :	X	Non

- Taux de subvention UE au bénéficiaire : 85 % de FEDER
- Plafond éventuel des subventions publiques : néant
- Plan de financement de l'action :

Dépenses éligibles	FEDER	CPN (Région)	Bénéficiaire
100 %	85 %	15 %	--

## 13. INFORMATIONS PRATIQUES :

Lieu de dépôt des dossiers : par voie dématérialisée (portail régional des fonds européens FEDER – FSE +)

Où se renseigner ?

Direction FEDER Recherche Innovation

Annexe de l'Hôtel de Région (2ème étage)  
Tél : 02.62.48.71.46

Site Internet : [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

**ANNEXE 1 : EXEMPLE DE GRILLE DE NOTATION POUR LES APPELS A MANIFESTATION D'INTERET**

Principes de sélection		Notation	Pièce justificative requise
Capacité financière et opérationnelle du porteur de projet	Le demandeur a-t-il la capacité financière et administrative de mener à bien le projet ?	Oui : 10 Non : 0*	Les délibérations de l'organe délibérant présentant : 1. Le budget de l'année N 2. Le plan de financement de l'opération
	Le demandeur a-t-il déjà mené à bien des opérations de la même envergure ?	Oui : 10 Non : 0	Liste des projets qui ont été menés par l'organisme et leurs bilans. Planning prévisionnel et calendrier exécutif.
Maturité du projet	Calendrier de mise en œuvre de l'opération est fourni et cohérent avec le calendrier de la programmation européenne	De 0 à 20	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marchés notifiés</li> <li>- AAPC publié</li> <li>- PRO/DCE</li> <li>- APS /APD</li> </ul> (un pas de 5 points en fonction du niveau d'avancé de la procédure marché )  Formulaire de demande
Nombre d'utilisateurs concernés par le service	Augmentation de 10% au minimum	Oui : 20 Non : 0*	Formulaire de demande
Type de solutions numériques proposées	Développement de solution numérique sur mesure	Oui : 10 Non : 0	Formulaire de demande
Portée du projet	Projet mutualisé	Oui : 20 Non : 0	Formulaire de demande Engagement des partenaires
Impact environnemental	Réduction de l'impact environnemental apportée par le projet	Oui : 10 Non : 0	Formulaire de demande et explicatif

\* note éliminatoire au regard de la réglementation et/ou des objectifs du programme.

Les dossiers présentant une note inférieure au seuil de 12/20 (60/100) ne seront pas retenus.